

A LA RECHERCHE D'UNE MAISON DE REPOS

AVANT-PROPOS

Les informations reprises dans la présente fiche sont transmises à titre indicatif. Nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles erreurs d'interprétation ou omissions pouvant y figurer.

Il est recommandé de toujours se référer à l'institution directement compétente en la matière.

- Quelques définitions...

La Maison de Repos (M.R.) est un établissement, public ou privé, qui doit être agréé par la Région. Ces institutions s'adressent à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Elle doit offrir simultanément à ses pensionnaires le logement et les services ménagers (nourriture, entretien,...) et familiaux (courrier, journaux,...) et, éventuellement, quelques soins.

La Maison de Repos et de Soins (M.R.S.) consiste généralement en un certain nombre de "lits" faisant partie d'une maison de repos, mais réservés à des personnes fortement dépendantes et qui nécessitent des soins continus.

La Résidence Service est une formule qui permet aux personnes du troisième-âge de vivre de façon autonome tout en ayant le choix de bénéficier de services tels que repas, soins paramédicaux, ..., et d'activités et d'espaces communautaires.

CHOIX DU MILIEU

Lorsqu'arrive le moment de prendre une décision quant au choix du type de maison de repos, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : les problèmes de santé, la proximité de la famille, les prix, le type de confort proposé, la nécessité de quitter rapidement l'hôpital ou son domicile,...

Différentes associations peuvent vous aider dans vos démarches dont « Infor-Homes », asbl bruxelloise pluraliste qui est outillée pour répondre aux questions de toute personne intéressée par l'hébergement en maison de repos. C'est un service d'information et de défense qui vise la promotion du bien-être de la personne âgée hébergée en institution. Disposant d'une documentation détaillée en la matière, cette association prodigue non seulement une information de qualité mais aussi et surtout oriente la personne en étudiant sa situation personnelle, tenant compte de



SOMMAIRE:

<i>Les prix</i>	2
<i>Les démarches</i>	2
<i>A Ganshoren</i>	3
<i>Adresses utiles</i>	3

ses souhaits, en lui donnant des conseils pratiques et en lui fournissant une liste des M.R.(S.) correspondant le plus à ses besoins et ses possibilités. Les membres de cette asbl sont joignables au 02/219.56.88.

LES PRIX

Il arrive fréquemment que le coût de l'hébergement en M.R.(S.) dépasse les revenus de la personne âgée ou que ses économies s'épuisent rapidement ou soient même inexistantes. Dans ce cas, le **C.P.A.S.** du dernier domicile de la personne peut intervenir après avoir réalisé une enquête quant aux ressources de la personne demandeuse et avoir analysé les autres possibilités pour aider financièrement l'intéressé (hypothéquer un bien, réclamer la participation des débiteurs alimentaires : conjoint, enfants,...).

Les prix pratiqués (en fonction du type de chambre) doivent être affichés, les prix d'hébergement et les services qu'ils couvrent doivent être clairement mentionnés dans la **convention d'hébergement**, aucun supplément non repris dans la convention d'hébergement ne peut être réclaté. A ce prix viennent s'ajouter divers frais, tels que les notes de médecin, le coiffeur et autres services divers.

👉 Les M.R.(S.) font l'objet de **contrôles**.

En Région bruxelloise, pour la plupart de celles-ci, l'instance compétente est;

La Commission Communautaire Commune - **COCOM** :
Aide aux personnes - Service « Maisons de repos »
Avenue Louise 183 - 1050 Bruxelles
02/506.60.01

LES DEMARCHES

Il est recommandé de prendre rendez-vous avec le(la) Directeur(trice) de la M.R.(S.), afin de poser toutes les questions que le candidat-pensionnaire peut se poser.

Si l'établissement convient au candidat-pensionnaire, il lui est conseillé de se renseigner attentivement sur :

- le règlement d'ordre intérieur qui définit les droits et les devoirs de chacun ;
- la convention d'hébergement qui constitue le contrat et qui doit préciser :
- le tarif du logement et les services inclus ;
- les suppléments pour les services non-inclus ;
- les conditions de rupture du contrat ;
- le numéro de la chambre ;
- le nombre maximum de résidents que la M.R.(S.) peut accueillir ;
- en annexe à la convention : l'état des lieux de la chambre.

👉 Une **garantie locative** peut être réclatée. Une **assurance responsabilité civile familiale** est toujours utile pour les pépins de la vie quotidienne !

ADRESSE UTILE**Infor-Homes asbl**

Boulevard Anspach, 59
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.56.88
Fax: 02/219.13.53
inforhomes@misc.irisnet.be
www.inforhomes-asbl.be



Consultations uniquement sur rendez-vous.

SEPAM

**Service d'Ecoute pour
Personnes Agées maltraitées**

SOURCES

<http://www.inforhomes-asbl.be>
<http://www.websenior.be>
<http://www.lesmaisonsderepos.be>



Je suis à votre service :
02/464.05.26.
www.michelecarthe.be

A GANSHOREN

Ganshoren est une des communes de la Région bruxelloise qui compte le plus grand nombre de personnes âgées.

Dès lors, il nous a semblé naturel de vous communiquer quelques possibilités d'hébergement localisées sur le territoire de la commune de Ganshoren :

Home Heydeken (MR & MRS), géré par le CPAS de Ganshoren)

Direction :
Mme RAEMDONCK
Av. de la Réforme, 63
Tél. : 02/422.57.57



Résidence CLASSIC (MR & MRS)

Direction :
Monsieur Peter KEUTEN
Avenue Van Overbeke, 160
Tél. : 02/426.42.54

Possibilité de garder son petit animal de compagnie pour autant que son maître est suffisamment autonome pour pouvoir s'en occuper.

Résidence GRANVELLE (MR & MRS),

Direction :
Madame KARAKURT
Avenue Marie de Hongrie, 141
Tél. : 02/465.19.31



Résidence Service «Paul Fontaine»,

gérée par le C.P.A.S. de Ganshoren.
Rue Zeyp, 12-16

La résidence flat-services s'adresse aux personnes âgées autonomes (personnes isolées ou couples) capables de vivre en logement individuel avec possibilité de faire appel à d'éventuels services d'accompagnement. Elle est constituée de 20 appartements disposant notamment d'un système d'appel de secours relié à la maison de repos mais offrant aussi la possibilité de bénéficier de services tels que, par exemple, des repas chauds et des soins paramédicaux.

Direction :
Mme RAEMDONCK
Tél. : 02/422.57.57